

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU CANTON DE BEAUMESNIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE BEAUMESNIL

Date de Réunion : 18 décembre 2015	<i>Nombre de délégués en exercice :</i>	24
Date de Convocation : 14 décembre 2015	Nombre de délégués titulaires présents :	22
	Nombre de délégués représentés par suppléants :	0
	Nombre de délégués représentés par pouvoir :	0
	Nombre de délégués votants :	22
	Nombre de délégués absents :	2

L'an deux mille quinze, le dix-huit décembre, à quatorze heures, les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël MONTIER, Président, Maire de Sainte-Marguerite-en-Ouche.

Étaient présents : PREVOST Jean-Jacques, KIFFER Daniel, L'HOMME Roseline, VANDOOREN Bernard, DUVOUX Dominique, VIAL Sylvie, VAMPA Marc, VIALA Alain, MARTIN Jean, MADELON Jean-Louis, GROULT Daniel, BORDEAU Jean-Pierre, DORGERE François, PERDRIEL Daniel, DRAPPIER Michèle, VAN DEN DRIESSCHE Agnès, POTTIER Lydie, GIBOURDEL Jean-Pierre, CAPPELLE Hubert, BOISSIERE Bernard, MONTIER Jean-Noël, PETIT Danièle.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Absents excusés : PERDRIEL Christian, ADELIN Jean-Michel.

M. Jean-Louis MADELON et Mme Michèle DRAPPIER ont été élus Secrétaires de séance.

Objet : AVIS SUR LA PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de M. le Président et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle & Charentonne, cette dernière a finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution d'une grande intercommunalité sur le territoire est compensée, pour la gestion des services de proximité, par la création d'une Commune Nouvelle forte de 4927 habitants à compter du 1^{er} janvier 2016 ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle & Charentonne, l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure, considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes.

44, rue du Château - 27410 BEAUMESNIL

tél : 02 32 44 40 50 - 02 32 44 88 80 - fax : 02 32 46 32 93
site : www.cc-beaumesnil.com - email : bureau@cc-beaumesnil.com

18122015_01

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 Communautés de Communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle & Charentonne.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- **EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- **DEMANDER** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne ;
- **ATTIRER L'ATTENTION** de M. le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau d'assainissement des eaux pluviales ;
- **ATTIRER L'ATTENTION** de M. le Préfet sur la nécessité d'actualiser le périmètre des communes sur le Schéma, suite à la création de la Commune Nouvelle de Mesnil-en-Ouche.

Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,

Jean-Noël MONTIER

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze
Le 20 novembre à 19h00
Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de
Mr Prévost Jean-Jacques, Maire

Etaient présents les Conseillers municipaux:

GROULT Catherine, KANEB Michèle, BRARD Xavier, LOMBARDO Guy, CHAUVET Éric,
LEMARCHAND Florence, SERRE Christian

Absents non excusés : /

Absents excusés : CROST Vincent a donné pouvoir à PREVOST Jean-Jacques,
ISIDORE Cécile a donné pouvoir à CHAUVET Eric et WERS Stanislas a donné pouvoir à KANEB
Michèle

Secrétaire : KANEB Michèle

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 11

Date de convocation: 13.11.2015
Date d'affichage: 13.11.2015

26 NOV. 2015

ARRIVÉE

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que ce créent dans l'Eure de grandes métropoles telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de

l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,

Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risques d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Fait Copie certifiée conforme,
Le 24 novembre 2015
Le Maire, Jean-Jacques PREVOST

PRÉFECTURE DE L'EURE
26 NOV. 2015
ARRIVÉE



S Beauvais

Actes 23111105

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'EURE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune : **LA BARRE EN OUCHE**

2015/054

Séance du : 12 novembre 2015

L'an : Deux mil quinze

Le 12 novembre à 19 heures

Nombre de Conseillers

- En exercice	15
- Présents	13
- Votants	15
- Absents	2
- Exclus	0

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr KIFFER Daniel, Maire.**

Etai^{ent} présents : Mme L'HOMME Roseline (1^{er} Adjointe) – M. VANDOOREN Bernard (2^{ème} Adjoint) – M VITTE^T Gérard (3^e Adjoint) - Mme TAVERNIER Sophie (4^{ème} Adjointe) – Mmes BERTHE Brigitte - DUVOUX Dominique – GRAVELAIS Édith – LEBRETON Noëlle – MUIDEBLED Myriam – VIAL Sylvie – Mrs BEN SAID Robert – BRUT Nicolas – LEMONNIER Stéphane (Conseillers Municipaux).

Représenté(e)(s) : M. PERCQ Gérard par M. VANDOOREN Bernard

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)(s) : /

Mme LEBRETON Noëlle a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation :

06/11/2015

Date d'affichage :

06/11/2015

OBJET

**Avis sur le projet de
SDCI (Schéma
Départemental de
Coopération
Intercommunale)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 concernant la réforme des collectivités territoriales, un projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre dernier par le préfet de l'Eure, à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

Ce schéma prévoit une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales. Il prévoit de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie et l'Intercom du Pays Brionnais. L'Intercom Risle et Charentonne serait finalement exclue de ce territoire, contrairement à ce qui avait été annoncé dans un premier temps.

L'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales invite toutes les collectivités (communes, communautés de communes, syndicats) à délibérer sur ce projet de schéma dans un délai de deux mois.

-Considérant que la commune de La Barre-en-Ouche est concernée par le projet de SDCI ;

-Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles comme Rouen, Le Havre, Dreux ou le Mantois ;

- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations, comme celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent, dans ce contexte, de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution des grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant que la mise en œuvre du SDCI proposé sera de nature à remettre en cause la compétence de la gestion des écoles exercée à ce jour par la Communauté de Communes de Beaumesnil, et qu'un retour de la compétence scolaire à la commune de La Barre-en-Ouche mettrait en péril son équilibre budgétaire ;
- Considérant que le projet de SDCI prévoit la suppression du syndicat d'assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) dont la mission reste essentielle pour la gestion des eaux de ruissellement et pour le développement de l'agriculture locale ;

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :

-d'émettre un avis défavorable sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

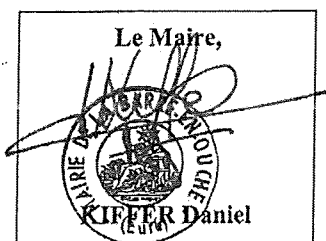
-de demander au préfet :

-la création d'une intercommunalité réunissant les cinq Communautés de Communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

-de prendre les mesures nécessaires afin que la compétence scolaire sur le territoire de la Communauté de Communes de Beaumesnil puisse continuer à être exercée collectivement par les communes concernées ;

-de prendre les mesures nécessaires pour l'entretien des fossés et ouvrages d'assainissement agricole sur le territoire couvert à ce jour par le SAPO.

Pour copie conforme.



Département de l'Eure
 Arrondissement de BERNAY
 Canton de BEAUMESNIL
Commune de BEAUMESNIL
 -:-:-:-:-

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUMESNIL**

SÉANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2015

Convocation du 08/12/2015	
Affichage du 18/12/2015	
Nombre de Conseillers :	
En exercice	14
Présents	11
Votants	11

L'an deux mille quinze, le jeudi 17 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc VAMPA, Maire de Beaumesnil

Etaient Présents : MM. VAMPA Marc, Maire, PERDRIEL Christian, VIALA Alain, Adjoint, MARIN Thierry, MICHOUX Jean-Pierre, MARTIN Jean, SETTE Gary, PREYRE Françoise, LAMESA Sébastien, AUBRIL Sébastien, DAUVET Bernard.

Absents excusés : MM. SCIPION Elodie, POIRIER Ludovic, PAPIER Murielle.

M. Gary SETTE a été nommé Secrétaire de Séance.

- : - : - : -

Objet : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA INTERCOMMUNAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent.
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes. ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,

- Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet, et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

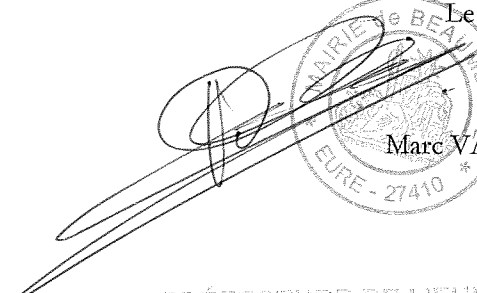
EMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

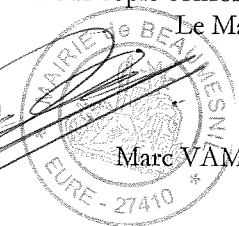
DEMANDER au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Les membres
présents ayant signé au registre.

Pour copie conforme,
Le Maire,


Marc VAMPA



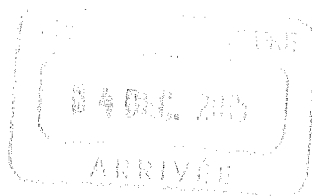
PRÉFECTURE DE L'EURE

22 DEC. 2015

ARRIVÉE

MAIRIE
DE
BOSC RENOULT EN OUCHE
27330

02.32.44.33.40
02.32.44.37.18



bosc.renoul.t.en.ouche@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 novembre 2015

Nombre de membres en exercice
11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
11

Date de la convocation
17/11/2015

Date d'affichage
26/11/2015

Objet de la délibération

**Projet de schéma
départemental de
coopération
intercommunal
(SDCI)**

L'an deux mil quinze, le vingt novembre à dix-neuf heures, le conseil Municipal de la commune de Bosc Renault en Ouche régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MADELON (Maire).

Présents : Mesdames Claudine ROMBAUT et Marie-Thérèse BOUDOT.
Messieurs Noël POULAIN, Vincent TORCHET, Marc MONNIER, Alain LE MANER, Samuel BERTIN et Jean-François PROFIT.

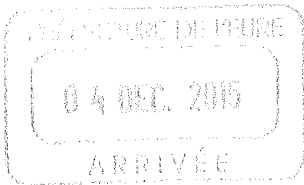
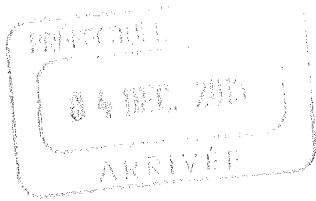
Absents : Mesdames Mireille SMAALI et Bernadette BUONOMO

Pouvoirs : Madame Mireille SMAALI donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis MADELON

Madame Bernadette BUONOMO donne pouvoir à Monsieur Jean-François PROFIT.

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent.
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes. ;



- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,

- Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

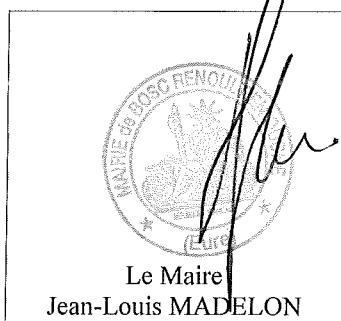
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDER au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Eure (Evreux) le 26/11/2015 et publication ou notification du 26/11/2015



Le Maire
Jean-Louis MADELON

DEPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement de BERNAY
Canton de BEAUMESNIL

COMMUNE D'EPINAY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 19 novembre 2015
Nombre de Conseillers :
- En exercice : 11
- Présents : 8
- Pouvoir : 2
- Votants : 10
Date de convocation 13/11/2015

L'an deux mil quinze, le 19 novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GROULT, Maire

Présents : MM. Laëtitia BEAUDOIN, Jocelyne BLANCHARD, Dominique BRIONNE, Anthony DESFRESNE, Catherine ESNOULT, Pascal LEFEBVRE et Philippe ROMBAUT

Pouvoirs : MMES Christine HUSSON et Emmanuelle SEBERT

Absent excusé : M. François ROGER

Formant la majorité des membres en exercice, pouvant valablement délibérer.

Madame Laëtitia BEAUDOIN a été élue secrétaire.

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par M. le Préfet ;

Considérant que M. le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper les communautés de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100 000 habitants ;

Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;

Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présentée le 15 octobre 2015 par M. le Préfet.

Et de proposer à M. le Préfet la création d'une Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Considérant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure ;

Considérant l'importance du bon entretien du réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Considérant les enjeux, notamment en terme de fiscalité, non suffisamment clarifiés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Emet, à l'unanimité, un avis DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

DEMANDE à M. le Préfet la création d'une Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes de Beaumesnil, la Communauté de Communes de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne,

ATTIRE l'attention de M. le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de l'entretien des fossés d'assainissement, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau,

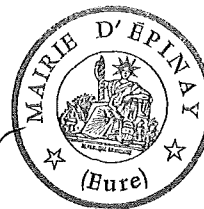
DEMANDE à M. le Préfet de communiquer sur les incidences fiscales et financières.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Daniel GROULT



PRÉFECTURE DE L'EURE

27 NOV. 2015

ARRIVÉE

S Bernay

PRÉFECTURE DE L'EURE

20 NOV. 2015

ARRIVÉE

DEPARTEMENT DE L'EURE

Arrondissement de BERNAY

Canton de BEAUMESNIL

COMMUNE DE GISAY LA COUDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : **17/11/2015**

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation: **07/11/2015**

L'an deux mille quinze, le dix sept novembre à dix huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BORDEAU, Maire.

Présents : LEFRILEUX, SAMAIN, MARTIN, MOUCHET, CLOAREC, NEEL, VIVIEN, LOISEAU, BAUDOIN

Absents excusés : MAUGEAIS

Formant la majorité des membres en exercice, pouvant valablement délibérer.

OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de Communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire,
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois,
- Considérant que se créent dans l'Eure de grande agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants,
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes,
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents,
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du département de l'Eure,
- Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,


Notre Commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau.

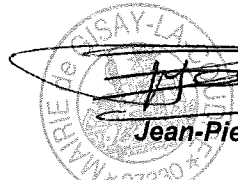
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, La Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre

Le Maire,

Jean-Pierre BORDEAU



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GOUTTIERES, EURE

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le 14 décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur François DORGERE, Maire.

Présents	: CUVELIER.A ; LEVILLAIN J-P : TRIPIER.S ; BENOIST.P : KERRIOU CAILLE.P ; GONCALVEZ N MICHEL.J et BEAUGRAND.P
Absents excusés	: LENNE M
Absents non excusés	: TALLET.M,
Secrétaire de séance	: KERRIOU CAILLE.P

DATE DE CONVOCATION : 08.12.2015 - DATE D'AFFICHAGE : 08.12.2015

AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA INTERCOMMUNAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent.
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes. ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,

- Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDER au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau d'assainissement des eaux pluviales.

VOTES : Contre : 0
Pour : 9
Abstention : 0

Fait à Gouttières, le 15 décembre 2015

Le Maire

François DORGERE



Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture
le
Publication ou notification du

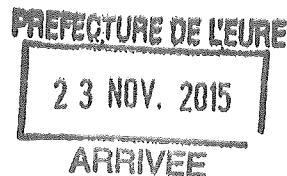
PRÉFECTURE DE L'EURE

17 DEC. 2015

ARRIVÉE

Extrait du Registre des Délibérations
De la Commune de Granchain
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres : 11
En Exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11



L'an deux mille quinze, le dix neuf Novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de GRANCHAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de GRANCHAIN, sous la présidence de Mr Daniel PERDRIEL Maire.

Date de convocation : 13/11/2015

Présents : Daniel Perdriel, Olivier Backx, Christian Picoç, Michel Chinchole, Jérôme Pascal, Héloïse Pereira, Jean-Paul Lecoq, François-Xavier Couzin, Richard Neill, Philippe Bataille

Absents : Katia Josse a donné pouvoir Olivier Backx

Jérôme Pascal a été nommé secrétaire de séance

22/2015 Délibération sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale SDCI

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale SDCI a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100,000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique par la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront

assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé
- Considérant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche SAPO regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure, considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles) pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Notre commune de Granchain attire l'attention de Mr le préfet pour qu'il veille , auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie,, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

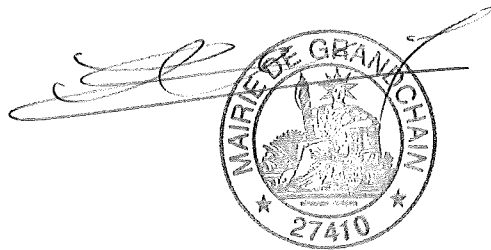
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus

Le Maire Daniel Perdriel



S Beau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
des JONQUERETS DE LIVET



L'an Deux Mille Quinze, le 20 novembre à 20h30, le Conseil Municipal des Jonquerets de Livet, légalement convoqué le 16 novembre 2015 s'est réuni sous la présidence de Michèle DRAPPIER, Maire.

Présents : Michèle DRAPPIER, Maire ; Bruno MERIMÉE, Olivier BAERT, Adjoints; Monique DECROOS, Patrice MEUNIER, Arnaud VINSARD, Patrick LEGENDRE, Sylvie CORAILLER, Catherine CHEVALIER, Ludovic DOLAIN, Claude DEGLOS Conseillers Municipaux,

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Olivier BAERT

Objet : *Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.*

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale reçu le 16 octobre 2015 ;

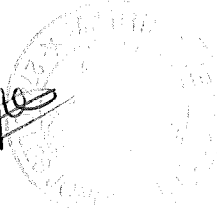

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est consulté sur le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 16 octobre et que l'avis du Conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Après en avoir délibéré,

*EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le Projet de Schéma
Départemental de Coopération Intercommunale proposé par le Préfet
et demande le rapprochement avec l'Intercom Risle et Charentonne,
ayant déjà des compétences en commun.*

*Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Le Maire,
Michèle DRAPPIER*



MAIRIE
de
LANDEPERESEUSE
27410

☎ 02.32.44.36.36

**EXTRAIT
DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

PRÉFECTURE DE L'EURE

30 NOV. 2015

ARRIVÉE

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11

L'an deux mille quinze

Le 19 novembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Landepereuse dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Agnès VAN DEN DRIESSCHE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/11/2015.

Secrétaire de séance : Mr ROINSARD

Présents : MM. ROINSARD, BECHET, DEVAUX, SAMSON, CARDIN, DESCAMPS-DUCOURTIEUX, LAFORSE, FUCHE

Absents excusés : M. TEILLARD donne pouvoir à Mme FUCHE, M.DARDENNE donne pouvoir à Mme VAN DEN DRIESSCHE

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Sur proposition de Monsieur le Marie et su son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,
Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Commune de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

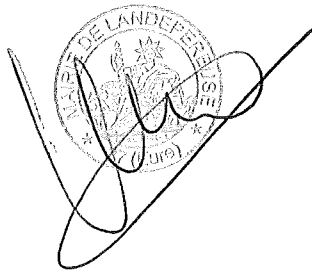
EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

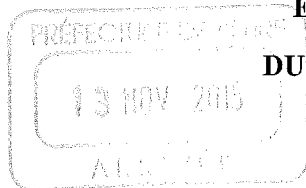
DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Commune de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le
Publié ou Notifié le

Le Maire, Agnès VAN DEN DRIESSCHE

A circular official stamp is partially visible, containing the text 'LE LANDEPÈRE' and '1871'. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU NOYER EN OUCHE**

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2015

Convocation du : 28/10/2015
Affichage du : 28/10/2015
Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille quinze le six novembre à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Lydie POTTIER, Maire du NOYER EN OUCHE.

Etaient présents : MM. BEAUMESNIL Michel, MAIRESSE Françoise, Adjoints, LESUR René, LAVRIL Didier, DOUAI Patrick, FAURE Lydie, DORGERE-FAUCHE Catherine, LIGNEREUX Jean-Luc, POULAIN Olivier.

Absents excusés : M.M. POTTIER Patrick (pouvoir à Lydie POTTIER)

Secrétaire de Séance : Mme Françoise MAIRESSE

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - : -

Objet : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Madame le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois,
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire,
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois,
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil de 100 000 habitants,
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent,
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes,
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin,
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents,
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Canton de Beaulieu
Mairie
Le Bourg
27270 LA ROUSSEIRE

Tél. : 02.32.44.64.50
E-Mail : mairie.larousseire@wanadoo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 novembre 2015

Nombre de membres en exercice

11

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération

11

Date de la convocation

12/11/2015

Date d'affichage

20/11/2015

Objet de la délibération

**Schéma Départemental
de la Coopération
Intercommunale (SDCI)**

L'an deux mil quinze, le dix neuf novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIBOURDEL Jean-Pierre (Maire).

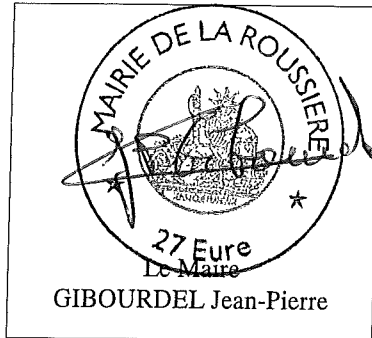
	Présent	Absent	Pouvoir
Mme GOULLEY Martine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme LEBLANC Montserrat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mme MARCHANT Sabine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme PATOUREAUX Laurette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mme SIMENEL Corine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mr CHEVALIER Alain	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mr GADOIS Loïc	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mr LECHARDEUR Benoit	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mr MERIMEE Maxime	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mr MOIRE Frédéric	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaulieu, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mans ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution des grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de SDCI ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Canton de Beaumesnil
Mairie
Le Bourg
27270 LA ROUSSIERE

Tél. : 02.32.44.64.50
E-Mail : mairielaoussiere@wanadoo.fr



- Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,
- Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau

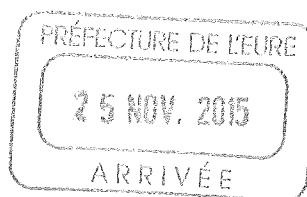
Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de SDCI présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de SDCI présenté le 15 octobre par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et les membres présents ayant signé au registre.
Pour extrait conforme,

Mairie de SAINT AUBIN DES HAYES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Séance du 19 novembre 2015

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de convocation : 12/11/2015

Date d'affichage : 12/11/2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert CAPPELLE, Maire.

Présents : M. VANDOOREN Mathieu, 1^{er} adjoint, Mme MESNIL Cécile 2^{ème} adjoint,

Mme PAYSANT Jésabel, M. BÂTON Pascal, M. LARIVIERE Arnaud, M. LEVILLAIN Sébastien, M. SYRYN Luc, M. DRIEUX Noël, Mme DESCAMPS Pauline*, Mme EL KOUBY Bernadette*.

(* présentes par pouvoir)

Absent excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Cécile MESNIL

Objet : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement



géographique choisi et d'un avenir maîtrisé.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes :

La Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

D'autre part :

" Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,

Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau."



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Hubert CAPPELLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN LE GUICHARD Séance du 23 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux afférents au CM : 11, en exercice : 11, qui ont pris part aux délibérations : 10 + 1 procuration

Date de la convocation : 18 novembre 2015, date de l'affichage : 25 novembre 2015

L'an deux mille quinze

Et le vingt-trois novembre

À vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BOISSIERE, Maire

Présents : Bernard BOISSIERE, Dalilha LEVEAU, Thomas COURTOUX, Alain CARON, Jérôme BEAUDOIN, Viviane BOURIQUET, Daniel COLLEVILLE, Jérôme HEBERT, Michel LEBRETON, Jacqueline MITÂTRE.

Absents excusés : Nicole BOGUET (procuration B BOISSIERE)

Secrétaire : Thomas COURTOUX

Objet : Avis sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) (Délibération 2015-024)

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- *Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet;*
- *Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois;*
- *Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays. Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire;*
- *Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles: Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois;*
- *Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100,000 habitants;*
- *Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent;*
- *Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes;*
- *Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la*

nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin;

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents;

- Considérant l'affaiblissement «programmé» de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes: la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par 10 voix pour et une voix contre :

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes: la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,

Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau."

Fait à Saint-Aubin le Guichard, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Les membres présents ayant signé le registre

Le Maire, B BOISSIERE:

Rendu exécutoire par affichage et

Transmission en sous-préfecture

Le 25 novembre 2015

**MAIRIE
DE
STE MARGUERITE EN OUCHE**

Arrondissement de Bernay
Département de l'Eure

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Pour : 10
Abstention :
Contre :

L'an deux mil quinze le vingt novembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué,
S'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
M. MONTIER Jean-Noël, Maire.
Date de la convocation : 15/11/2015 – Affichée le dit jour
Présents : MM BERTHE Claude, LOUDIERE Danièle, TERRYIN
Jean, WNUK Jean, LOISEL Sarah, MONTIER Camille,
SCHMITTLIN Sarah, THOUROUDE Nathalie.
Absents excusés : CAUVIN Bernard, GUENECHAULT Laurence,
A été élue Secrétaire : SCHMITTLIN Sarah

OBJET : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 Octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet du schéma aux communes, aux communautés de Communes et aux Syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir les complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale et pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Considérant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,
 - o Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages

- des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,
- Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau."

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création de l'Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaufort, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

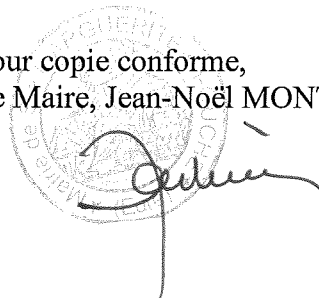
DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaufort, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

PRÉFECTURE DE L'EURE

30 NOV. 2015

ARRIVÉE

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Noël MONTIER



**MAIRIE
DE
ST PIERRE DU MESNIL**

Arrondissement de Bernay
Département de l'Eure

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 11

PRÉFECTURE DE L'EURE
26 NOV. 2015
ARRIVÉE

L'an deux mil quinze le vingt novembre à 20 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué,
S'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
M. ADELIN Jean-Michel, Maire.

Date de la convocation : 16/11/2015 – Affichée le dit jour
Présents : MM BOUVART Jean-François, CASSIET Daniel,
DAVOUST Dominique, DEBOU Christophe, LAMY Loïc,
LECOMTE Alexis, LEROUX Marie, RIVIERE Ludovic
Absents : ANDRE DE LA FRESNAYE, MAIN Alison Eric
A été élu Secrétaire : Mr DAVOUST Dominique

OBJET : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 Octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet du schéma aux communes, aux communautés de Communes et aux Syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir les complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale et pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Considérant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,
 - o Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risque d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

- Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau."

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création de l'Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beamesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

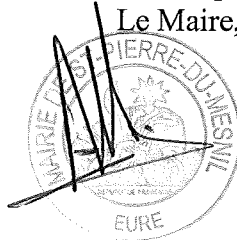
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au Projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beamesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie conforme,

Le Maire, Jean-Michel ADELIN



71, Beau

MAIRIE DE THEVRAY
27 330 THEVRAY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 décembre 2015 à 18h30

Le Conseil municipal convoqué le 04 décembre 2015
s'est réuni sous la présidence de Mme PETIT Danièle Maire.
Etaient présents les conseillers municipaux : Mmes Coquin, Ernis, Oger, Ms
Fauche, Dorchies, Carpentier, Lebreton, Pasque.
Etaient absents excusés : Mme Letourneur, M. Lepoittevin

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

PRÉFECTURE DE L'EURE
18 DEC. 2015
ARRIVÉE

Objet : projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Sur proposition de Madame le maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent ; au contraire soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle Charentonne, et l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de

communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du Canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du Canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne. Avec les réserves suivantes :

- Interrogation sur l'impact financier inconnu à ce jour ;
- Le conseil municipal n'est pas favorable à l'intégration des Syndicats au sein de l'EPCI et à leur disparition.

PRÉFECTURE DE L'EURE

18 DEC. 2015

ARRIVÉE

Copie certifiée conforme,

Le Maire, Danièle PETIT.

*Rendu exécutoire
par transmission à
le Préfecture le 15/12/15.*

